

Fiche de Données de Sécurité RATIO BK-2

Fiche du 5/9/2016, révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: RATIO BK-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent désinfectant pour surfaces dures.

SU22 - Usage professionnel

PC35 - Produit pour le lavage et le nettoyage

Usages déconseillés :

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio

15060 Borghetto Borbera (AL) Italia

Tel. +39 0143 631.1

Distribué par:

SUTTER FRANCE s.a.r.l.

104, Avenue Albert 1er - 92563 Rueil-Malmaison FRANCE

Tél. +39 0143 631.1

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory.affairs@sutter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

 Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

 Attention, Aquatic Acute 1, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de Données de Sécurité RATIO BK-2

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE
ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE
ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques 5 - 15 %
agents de surface cationiques, EDTA et sels < 5 %

Le produit contient également

:

Allergènes :

Agents conservateurs:

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

Non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 5% - < 7% ALCOOL GRAS ALCOXILE

REACH No.: 02-2119552554-37, CAS: 111905-53-4

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 3% - < 5% METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

REACH No.: 01-2119449811-37, CAS: 10213-79-3, EC: 229-912-9

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Fiche de Données de Sécurité RATIO BK-2

 3.8/3 STOT SE 3 H335

 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

>= 3% - < 5% ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE

REACH No.: 01-2119965180-41, CAS: 68391-01-5, EC: 269-919-4

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

>= 1% - < 3% ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

REACH No.: 02-2119552461-55

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE

REACH No.: 01-2119486399-18, Numéro Index: 607-429-00-8, CAS: 60-00-4, EC: 200-449-4

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.9/2 STOT RE 2 H373

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

>= 0.1% - < 0.25% ALCOOL ETHYLIQUE

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008/CE (CLP).

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.
Stocker à l'écart des rayons du soleil.
Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Voir section 10.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange.
Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

UE - STE(15min): 2 mg/m³ - Remarques: sodium hydroxyde analogy

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE - CAS: 60-00-4

ACGIH - LTE(8h): 3 mg/m³ - Remarques: Respirable dust particles

ACGIH - LTE(8h): 10 mg/m³ - Remarques: Inhalables particles

UE - LTE(8h): 5 mg/m³

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

UE - LTE(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: WEL

ACGIH - STE(15min): 1880 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange.

Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Travailleur industriel: 6.22 mg/m³ - Consommateur: 1.55 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.49 mg/kg - Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

Travailleur industriel: 5.7 mg/kg - Consommateur: 3.4 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

Travailleur industriel: 3.96 mg/m³ - Consommateur: 4.64 mg/m³ - Exposition:
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 3.4 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE - CAS: 60-00-4

Travailleur industriel: 2.2 mg/m³ - Consommateur: 1.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 2.2 mg/m³ - Consommateur: 1.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 22 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange.

Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 7.5 mg/l

Cible: Air - valeur: 7.5 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1000 mg/l

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.00009 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.0009 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.4 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 7 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.22 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.27 mg/kg

Cible: Air - valeur: 0.00016 mg/l

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE - CAS: 60-00-4

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Air - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 43 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.72 mg/l

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, incolore/jaune	Visuel	--
Odeur:	Technique	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	> 13,0	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	> 65 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	1.035 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	< 10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Acides, oxydants à base d'oxygène, acide peracétique, des substances organiques.

Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène ou acide peracétique.

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données toxicologiques expérimentales sur le mélange.

Pour la classification du mélange voir section 2.1.

Non applicable

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 404 -

Remarques: slightly irritating

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1152 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2.06 g/m3

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg bw/d

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Test: Single exposure STOT I

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 227 mg/kg bw/d

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 397.5 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 3412 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE - CAS: 60-00-4
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4500 mg/kg - Source: bw
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1000 mg/m³ - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Orale = 500 mg/kg - Durée: 90gg
ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6200 mg/kg - Source: OECD401
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 50 mg/m³ - Source: OECD403
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 20 g/kg
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Positif - Source: OECD405

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer Non Applicable:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Le danger pour l'environnement du produit sont indiqués dans la section 2.1, si applicable.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange.

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Leuciscus Idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia mag

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Remarques: DEV-L2

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 210 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1700 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 207 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.016 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.515 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.009 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.03 mg/l - Durée h: 72

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Cyprinus carpio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 10000 mg/l - Durée h: 17

ACIDE ETHYLENEDIAMINETETRAACETIQUE - CAS: 60-00-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 140 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 300 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 275 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Chlorella vulgaris

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Salmo gairdneri

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 12340 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange.

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301F - Durée: 28 jour - %>60%

ALKYLDIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORURE - CAS: 68391-01-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable -

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

Fiche de Données de Sécurité RATIO BK-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Production de CO₂ - Durée: 28 jour - % >60

Biodégradabilité: OECD 301E - %: 90

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable -

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange.

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

ISOTRIDECANOL ETHOXYLE

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: Kow - Coefficient de partition -0.31 -

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange.

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1760

IATA-UN Number: 1760

IMDG-UN Number: 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

- ADR-Désignation de transport: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (alkyldimethylbenzylammonium chlorure)
- IATA-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (alkyldimethylbenzylammonium chloride)
- IMDG-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (alkyldimethylbenzylammonium chloride)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- | | | |
|---|---|----|
| ADR-Classe: | 8 | |
| ADR-Etiquette | 8 | |
| ADR - Numéro d'identification du danger : | | 80 |
| IATA-Class/Division: | 8 | |
| IATA-Label: | 8 | |
| IMDG-Class/Division: | 8 | |
| IMDG-Label | 8 | |
- 14.4. Groupe d'emballage
- | | | |
|-------------------------|-----|--|
| ADR-Groupe d'emballage: | III | |
| IATA-Packing group: | III | |
| IMDG-Packing group: | III | |
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- ADR-Polluant environnemental: Oui
- IMDG-Marine polluant: Marine Pollutant
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- | | | |
|------------------------------------|------------|--|
| ADR-Risque subsidiaire: | - | |
| ADR-D.S.: | 274 | |
| ADR-Code de restriction en tunnel: | E | |
| IATA-Passenger Aircraft: | 852 | |
| IATA-Subsidiary risks: | - | |
| IATA-Cargo Aircraft: | 856 | |
| IATA-S.P.: | - | |
| IATA-ERG: | 8L | |
| IMDG-S.P. | 223 274 | |
| IMDG-EmS: | F-A , S-B | |
| IMDG-Subsidiary risks: | - | |
| IMDG-Storage category: | Category A | |
| IMDG-Storage notes: | SW2 | |
| IMDG-Segregation notes: | - | |
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
- Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: E1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H332 Nocif par inhalation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Le classement du produit est basée sur la méthode de calcul conventionnel.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

Fiche de Données de Sécurité

RATIO BK-2

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.



Fiche de Données de Sécurité RATIO BK-2

ANNEXE I PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Usage professionnel
Catégorie du produit	PC35 – Produit pour le lavage et le nettoyage (produits à base de solvant inclus)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle